

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BÂTONNET DE COLLE 2608002004, 2608002005, 2608002006, 2608002011

Autres désignations commerciales

Bosch :

2.608.002.004, 2.608.002.005, 2.608.002.006, 2.608.002.011

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésif structural

1.3. Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de Robert Bosch Power Tools GmbH

l'entreprise : PT/EEI

70538 Stuttgart / ALLEMAGNE

Lieu : Internet www.bosch-pt.com

:

Responsable de la fiche de données de sécurité : sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro de téléphone d'urgence :

INTERNATIONAL : +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h/24 - 7j/7 - 365j/a)

Angleterre et Pays de Galles : NHS Direct - 0845 4647 ; Écosse : NHS 24 - 08454 24 24
24

RUBRIQUE 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Remarques additionnelles

sur l'étiquetage

Les règlements CE/les législations nationales en vigueur s'imposent pas un étiquetage du produit.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composition chimique

La colle thermofusible contient des polymères thermoplastiques, des résines tackifiantes et un antioxydant. Elle ne contient pas d'ingrédients dangereux ou d'impuretés.

RUBRIQUE 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de

premiers secours Indications

générales

Retirer aussitôt les vêtements salis par des projections de colle fondue. En cas d'indisposition, recourir à une assistance médicale.

Après inhalation

En cas d'inhalation accidentelle de fumées ou de produits de décomposition, aller dans un endroit bien aéré. En cas d'apparition de symptômes, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau

Si de la colle chaude vient en contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau froide. Ne pas essayer d'enlever la colle. Recourir à une assistance médicale.

Après un contact avec les yeux

Si de la colle chaude pénètre dans l'œil, rincer l'œil avec une grande quantité d'eau froide. Recourir à une assistance médicale.

Après une ingestion

Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissements.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact direct avec de la colle fondue provoque de sérieuses brûlures. Refroidir la colle à l'eau courante. Ne pas essayer d'enlever la colle.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les brûlures comme une brûlure normale.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Mousse, sable, terre, dioxyde de carbone (CO₂), produit d'extinction sec
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser d'eau car le produit en feu peut flotter sur l'eau. Pas de jet d'eau

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/équipements de protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques supplémentaires sur les valeurs limites

Pas de valeurs limites d'exposition professionnelle connues.

Des mesures d'hygiène industrielle nominales sont suffisantes. Là où il risque d'y avoir contact avec des matières chaudes, porter des gants anti-chaueur, un protège-bras et une visière. Une ventilation adéquate est nécessaire durant l'utilisation. L'utilisation d'une installation de ventilation et évacuation locale est recommandée afin d'évacuer les fumées.

8.2. Contrôle et surveillance de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une bonne ventilation, surtout dans les espaces confinés.

Mesures de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains

Porter des gants de protection anti-chaueur lors de la manipulation de colles chaudes.

Protection de la peau

Utiliser des vêtements de protection individuelle.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est requis dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique :	Solide
Couleur :	Diffère selon le produit
Odeur :	Pas d'odeur particulière à la température ambiante
Point de ramollissement :	100 °C
Point d'éclair :	> 200 °C / 390 °F
Inflammabilité (solide, gaz) :	Combustible mais pas inflammable
Limites inférieures d'explosivité :	pas spécifié
Limites supérieures d'explosivité :	pas spécifié
Pression de vapeur : (à 20 °C)	
Densité (à 20 °C) :	0,9 - 0,98 g/cm ³
Solubilité dans l'eau : (à 20 °C)	insoluble pas spécifié
Température d'auto-inflammabilité : <u>9.2.</u>	

Autres informations

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition en cas de stockage et d'utilisation conformes.
L'ajout d'eau au produit fondu provoque la formation de mousse et des éclaboussures.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Risques de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Stockage en deçà de 5 °C/40 °F et au delà de 30 °C/85 °F

10.5. Matières incompatibles

Aucune matière spécifique connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en cas d'utilisation conforme

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets

toxicologiques Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas de données toxicologiques disponibles.

Irritation et corrosivité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après une exposition répétée ou prolongée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la

reproduction D'après les données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis. **Risque d'inhalation**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations additionnelles sur les contrôles

Classification en accord avec la procédure d'évaluation spécifiée dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Expériences issues de la pratique

Autres observations

Aucun risque sanitaire connu en cas d'utilisation conforme et de respect des règles générales en matière d'hygiène.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'effets indésirables connus.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Au sens du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Autres informations

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles ou les égouts.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination

Peut être incinéré en respectant la législation locale en vigueur.

Mais il convient de privilégier le recyclage.

Code d'élimination des déchets pour les déchets de résidus/produits inutilisés

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), mastics et encres d'impression ; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité) ; déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Emballages contaminés

Rapporter les récipients vides dans un centre de collecte local pour leur recyclage, récupération ou élimination.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent, après un nettoyage adéquat, être réutilisés. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés sont à éliminer comme le produit.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID) ; transport maritime (IMDG) ; transport par voie aérienne (ICAO-TI/IATA-DGR) ; voies de navigation intérieures

14.1. Numéro ONU :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

RUBRIQUE 15 : Législations et réglementations

15.1. Réglementations/législations particulières en matière de sécurité, de santé et

d'environnement pour la substance ou le mélange Informations relatives à la réglementation CE

Règlement (CE) 649/2012 Pas applicable

REACH-SVHC pour homologation (article 59) Pas applicable

Informations sur les réglementations nationales

Proposition 65 de l'État de Californie :

Avertissement : Ce produit peut vous exposer aux substances chimiques suivantes reconnues par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer : Aucune substance trouvée

Avertissement : Ce produit peut vous exposer aux substances chimiques suivantes reconnues par l'État de Californie comme pouvant causer des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de reproduction : Aucune substance trouvée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (Code maritime international des marchandises dangereuses)

IATA/ICAO = Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement

**BÂTONNET DE COLLE 2608002004, 2608002005, 2608002006, 260
00635-0038**

sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
MARPOL = Convention internationale concernant la pollution de la mer

Recueil IBC = Recueil international de règles relatives à la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques)
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm (Norme européenne)
ISO = International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
DIN = Deutsche Industrie Norm (Norme industrielle Allemande)
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)

LD = Lethal dose (Dose létale)

LC = Lethal concentration (Concentration létale)

EC = Effect concentration (Concentration avec effet)

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration (Concentration moyenne d'immobilisation ou concentration moyenne inhibitrice)

Autres informations

Les données des rubriques 4 à 8 et 10 à 12 ne s'appliquent en partie pas à l'utilisation et à l'emploi régulier du produit (consulter à ce sujet les informations d'utilisation et les informations sur le produit) mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces informations ne décrivent que les exigences de sécurité du/des produit/s et se basent sur l'état actuel des connaissances.

Les spécificités relatives à la livraison figurent dans la fiche produit correspondante.

Ces données ne représentent pas une garantie pour les caractéristiques du/des produit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable ; n.d. = non déterminé)

(Les données relatives aux ingrédients dangereux sont issues de la dernière version de la fiche de données de sécurité du sous-traitant.)